

VD_FINDINFO ML / 2012 / 278 vom 7. November 2012

VD Tribunal cantonal, 2012-11-07, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_ML___2012___278

FR: VD_FINDINFO ML / 2012 / 278 du 7 novembre 2012

IT: VD_FINDINFO ML / 2012 / 278 del 7 novembre 2012

Regeste

DÉCISION D'IRRECEVABILITÉ, MEILLEURE FORTUNE | 265a al. 1 LP

Erwägungen

E. 11

avril 1889; RS 281.1), lorsque le débiteur fait opposition à la poursuite en contestant son retour à meilleure fortune, cette opposition est soumise au juge du for de la poursuite, dont la décision, qu'il déclare l'opposition recevable ou irrecevable, n'est sujette à aucun recours (ATF 138 III 44; Huber, Basler Kommentar, n. 31 ad art. 265a LP), qu'en l'espèce, le prononcé attaqué indique de manière correcte qu'un recours peut être déposé contre la décision en ce qu'elle statue sur les frais, que le recours de S._____ ne porte pas sur la question des frais, qu'il est dès lors irrecevable; considérant que le présent arrêt peut être rendu sans frais ni dépens.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.